

ECHELON DEPARTEMENTAL - FEUILLE D'INSCRIPTION

PISTOLET ☐

CARABINE ☐

Club : _____ N° Asso : _____

Département : SEINE-ET-MARNE Ligue : ILE-DE-FRANCE

COMPOSITION DE L'EQUIPE						
NOMS	N° Licence	Nom - Prénom	Catégorie (**)	Haut-niveau E-S-J *	ET*	Ordre de passage
Tireur n°1						
Tireur n°2						
Tireur n°3						
Tireur n°4						
Tireur n°2						
Remplacant						
Remplacant						

(*) Haut-niveau : E=Elite, S=Senior, J=Jeune. Liste sur le site : www.sport.gouv.fr (*) ET=Etranger, 1 seul étranger licencié FFTir possible

(**) Un jeune ou une Dame obligatoire dans la liste des titulaires. 2 tireurs Haut-niveau maximum.

CAPITAINE DE L'EQUIPE

Nom / Prénom : _____

Téléphone : _____ e-m@il : _____

Niveau de diplôme : _____

COUPON A RENVoyer AVANT LE 26 NOVEMBRE 2018

au conseiller technique départemental Dominique MAQUIN

à l'adresse suivante : conseiller.cdtir77@gmail.com

Les équipes enverront leurs règlements au trésorier du CDTir : 60€ / équipe avant le 26 novembre

Date :

Nom de la personne qui
complète cette fiche

Extrait RGS 2015/2016 (§.1.1. & §.1.2.)

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée ne doit pas changer les règles de composition (jeune, féminine, haut-niveau). Un seul remplacement est autorisé. Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais. Dans le cas contraire, le remplaçant commence sans essais et continue le match du tireur remplacé. En aucun cas une équipe composée de moins de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

L'équipe doit être encadrée par un capitaine (membre de l'équipe ou non) chargé de communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match.